

## La formation et la mise à l'emploi des publics ciblés prioritaires (les jeunes – les bénéficiaires du RSA, dont les réfugiés)

### Fiche 1.3 : La formation, un atout indispensable pour les salariés en structures d'insertion par l'activité économique

Type d'intervention : Social  Professionnel

	Etat	Département	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire 3
Description	<p>L'URSIAE développe, depuis 2004, un programme de formation dédié aux salariés en parcours d'insertion. Il s'agit d'apporter une contribution financière au fond mutualisé déjà alimenté par la Région, le FSE et le Département du Haut-Rhin dans le cadre de deux actions ciblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ Des actions de <u>formation spécifiquement dédiées aux préparations de recrutements en nombre</u> organisés par un collectif de partenaires dans le cadre du SPEP. Il s'agit de construire des modules de formation adaptés aux salariés des SIAE en vue de répondre aux besoins de recrutements d'entreprises nouvelles ou en développement sur le territoire, 4 à 9 mois avant le recrutement, et selon la nature du besoin (pour ex. l'arrivée d'un KFC sur la Ville de Strasbourg, qui recrute 60 salariés).</li> <li>♦ <u>La validation du CLEA</u> - Dans le cadre du SPEP, une expérimentation sur le référentiel CLEA a été engagée. L'action prévoit l'intervention d'un organisme de formation dans plusieurs SIAE pour cartographier les compétences qui peuvent être acquises par les salariés en situation de travail ou de formation interne pendant leur parcours. Il s'agit de structurer un parcours CLEA complet en mettant en place les modules de formation complémentaires et la validation du certificat.</li> </ul>				
Objectifs	<p>L'objectif est de favoriser une politique concertée de formation pour l'ensemble des parties prenantes de l'IAE (État, Région, Départements, Pôle Emploi, OPCA, Réseaux de l'IAE), qui se mettent autour d'une table pour décider des orientations, des financements et des actions soutenues, en fonction des bilans présentés et des résultats obtenus. La formation est un levier d'insertion indéniable puisqu'on observe que les salariés formés ont un taux de sorties dynamiques de 54%, quand les salariés non formés ont un taux de sortie de 45%. Les allocataires du RSA représentent 43% des stagiaires du programme.</p> <p>L'objectif est donc de parvenir à un taux de formation des allocataires du RSA au même niveau que les autres publics.</p> <p>Concrètement, l'action pourrait concerner 50 salariés des SIAE.</p>				
Public cible	Salariés des structures d'insertion par l'activité économique.				
Territoire couvert	Département du Bas-Rhin				
Pilote et partenaires	Direccte	URSIAE – Pilote	CD67	Structures IAE	Région
Financements	FAPI	Diagnostic des besoins des salariés en IAE du Bas-Rhin et mise en œuvre des formations adaptées	Cofinanceurs des EI, ACI et AI du territoire	Mobilisateurs des salariés et des formations adaptées aux besoins	Financeur essentiel de la formation des salariés en IAE
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de salariés des SIAE intégrées dans les actions de formations				

Financement de formations

40 000 €